

Acte à classer

DEL_0035_2023

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T13-55-38.00 (MI244559305)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0035_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobBP2023_ASST_82202301_seal

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdobBP2023_ASST_8220230... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0035_2023_vote_bu... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 13:55

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 18/04/23 à 13:55

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 14:01

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0035_2023_Vote du Budget Primitif 2023 –Budget assainissement

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2022 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 14 mars 2023.

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 3 761 614.84 € pour la section de fonctionnement et à 13 342 312.77 € pour la section d'investissement soit un budget total de 17 103 927.61 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 3 761 614.84 € pour l'exercice 2023 du budget principal réparties comme suit par chapitre dont 1 143 670.06 € de reprise de résultat (002) de l'exercice 2022 :

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	2 108 122.00		2 108 122.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 000.00		50 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	282.00		282.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00	459 040.78	459 540.78
	Recettes d'exploitation - Total	2 158 904.00	459 040.78	2 617 944.78
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 143 670.06
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				3 761 614.84

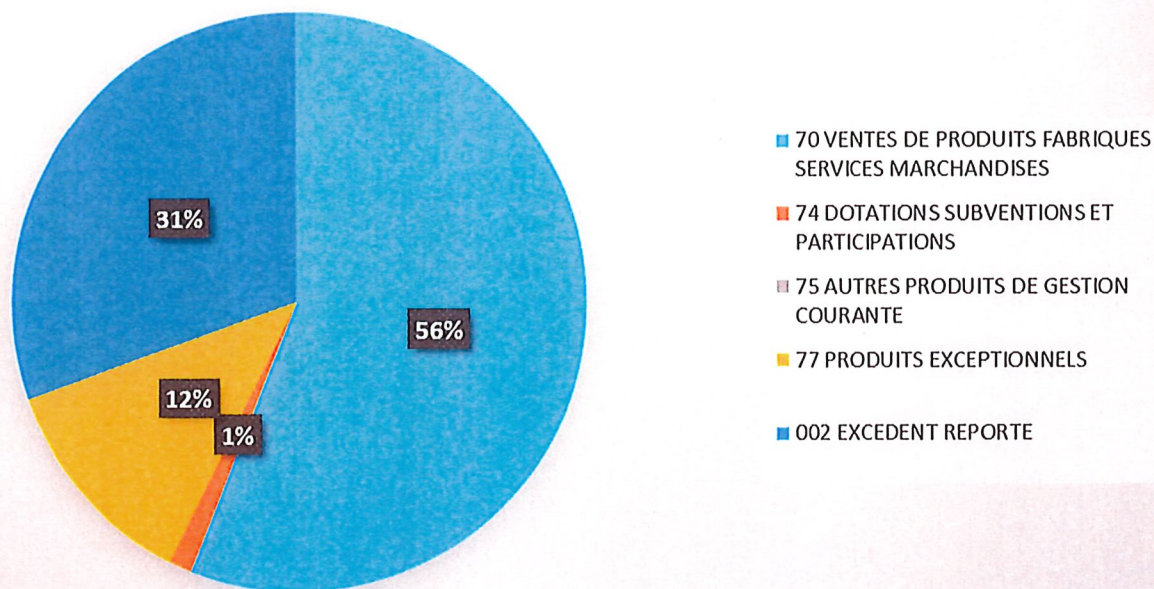
Les ventes de produits et les autres produits de gestion courante (70) comprennent principalement les produits des services contrôle de vente pour 60 000 €, les recettes liées aux vidanges des boues de station d'épuration pour 50 000 € et les redevances assainissement collectif pour la somme de 1 800 000 €.

Les subventions d'exploitations (74), concernent la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau pour la somme de 50 000 €.

Les autres produits de gestion courante (75), correspondent au FCTVA pour la somme de 282 €.

Les produits exceptionnels (77), comprennent les régularisations sur exercice antérieur pour la somme de 500 € et représentent 459 040.78 € d'amortissement des biens du chapitre (042).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 3 761 614.84 € pour l'exercice 2023 du budget principal réparties comme suit par chapitre :

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 298 548.00		1 298 548.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	533 042.01		533 042.01
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 840.00		27 840.00
66	CHARGES FINANCIERES	260 000.00		260 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000.00		20 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	6 000.00	829 102.48	835 102.48
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		787 082.35	787 082.35
	Dépenses d'exploitation - Total	2 145 430.01	1 616 184.83	3 761 614.84
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				3 761 614.84

Les charges à caractère général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement des différents services tels que les fluides, les divers contrats et les fournitures pour la somme de 1 298 548 €.

Les frais de personnel (012) comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire et rémunérations accessoires pour la somme de 533 042.01 €.

Les autres charges de gestion courante (65) sont inscrites pour le versement des subventions aux associations pour la somme 27 840 €.

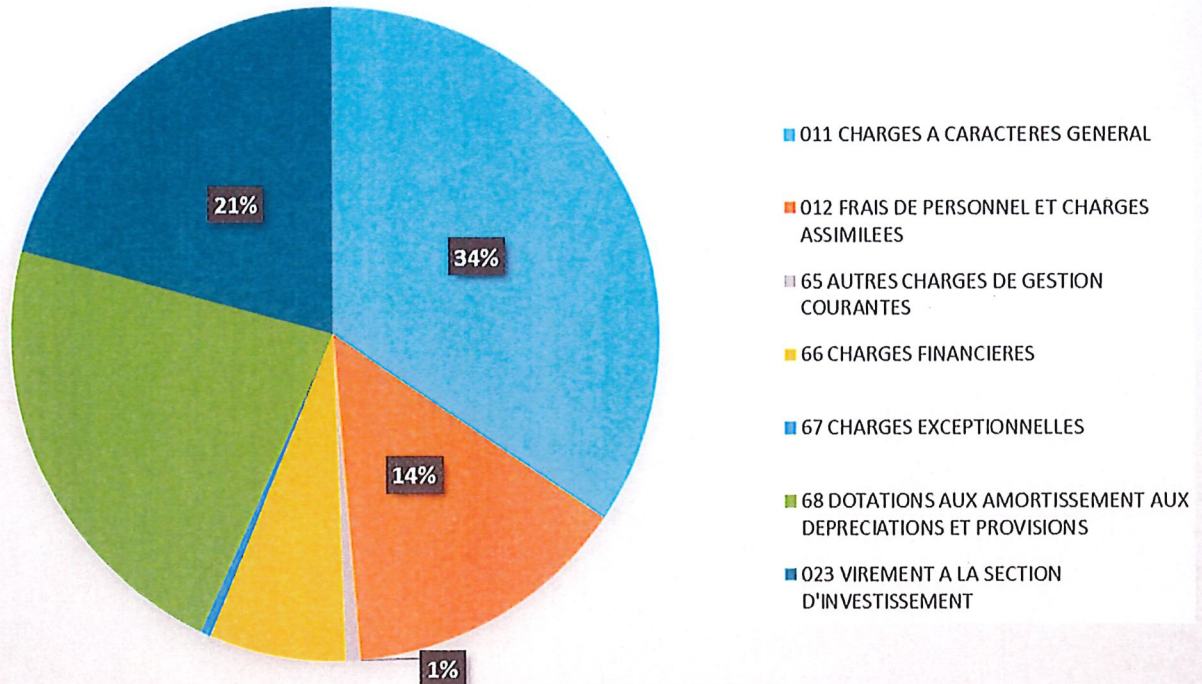
Les charges (66) correspondent au remboursement des intérêts de la dette pour la somme de 260 000 €.

Les charges exceptionnelles (67) sont inscrites pour les régularisations des écritures en cours d'exercice, pour la somme de 20 000 €.

Les dotations aux provisions (68), correspondent aux dépréciations des actifs circulants pour la somme de 6 000 € et correspondent aux amortissements des biens pour la somme de 829 102.48 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à la somme de 787 082.35 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Section d'Investissement – Dépenses-

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 13 342 312.77 € se répartissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		459 040.78	459 040.78
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	741 473.86		741 473.86
	Total des opérations d'équipement	3 576.00		3 576.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	5 776.00		5 776.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	272 272.64		272 272.64
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	11 410 488.69		11 410 488.69
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses d'investissement - Total	12 433 587.19	459 040.78	12 892 627.97
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			449 684.80
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			13 342 312.77

Le chapitre 13 correspond aux subventions investissement, pour la somme de 459 040.78 €, concernant la réhabilitation du réseau de Routot et de Montfort sur Risle.

Le chapitre 20 comprend les immobilisations incorporelles, pour la somme de 5 776 €, reprenant 4 336 € de logiciel, et 1 440 € de projet d'étude valorisation des eaux de vidange.

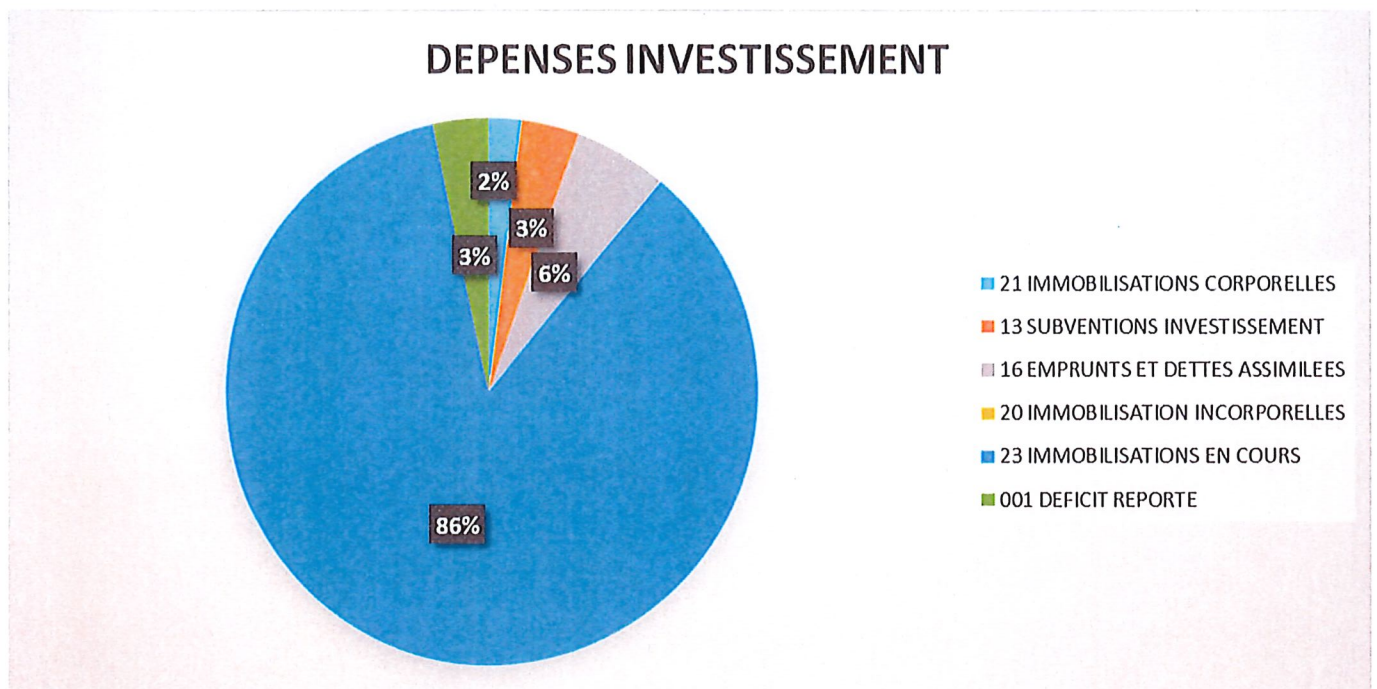
Le chapitre 21 correspond aux immobilisations corporelles, pour la somme de 272 272.64 € dont principalement 141 600 € de travaux et maîtrise d'œuvre de récupération eaux de piscine, 104 000 € pour l'achat de diverses pompes ou équipements, 6000 € de renouvellement matériel informatique et téléphonique.

Le *chapitre 23* comprend les immobilisations en cours, pour la somme de 11 410 488.69 €, comprenant pour la somme de 9 414 542 € marché de construction de la station d'épuration de Montfort, marché de travaux réseaux de Montfort ainsi que le solde maîtrise d'œuvre des travaux, 200 000 € des dépenses d'investissement de réseaux divers, 150 000 € correspondant au solde des travaux de Routot, 145 000 € pour le solde du marché lié au schéma directeur d'assainissement.

Le *chapitre 16* précise les emprunts et dettes assimilées correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité, pour la somme de 741 473.86 €.

Le *chapitre 001* correspond à la reprise du résultat 2022 pour la somme de 449 684.80 €

Le *chapitre 040* correspond à l'amortissement des biens pour la somme de 459 040.78 €



Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 4 610 637.33 € se répartissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 667 980.00		1 667 980.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 353 684.00		4 353 684.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 319 044.41		4 319 044.41
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		829 102.48	829 102.48
021	Virement de la section d'exploitation		787 082.35	787 082.35
Recettes d'investissement - Total		10 340 708.41	1 616 184.83	11 956 893.24
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				1 385 419.53
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				13 342 312.77

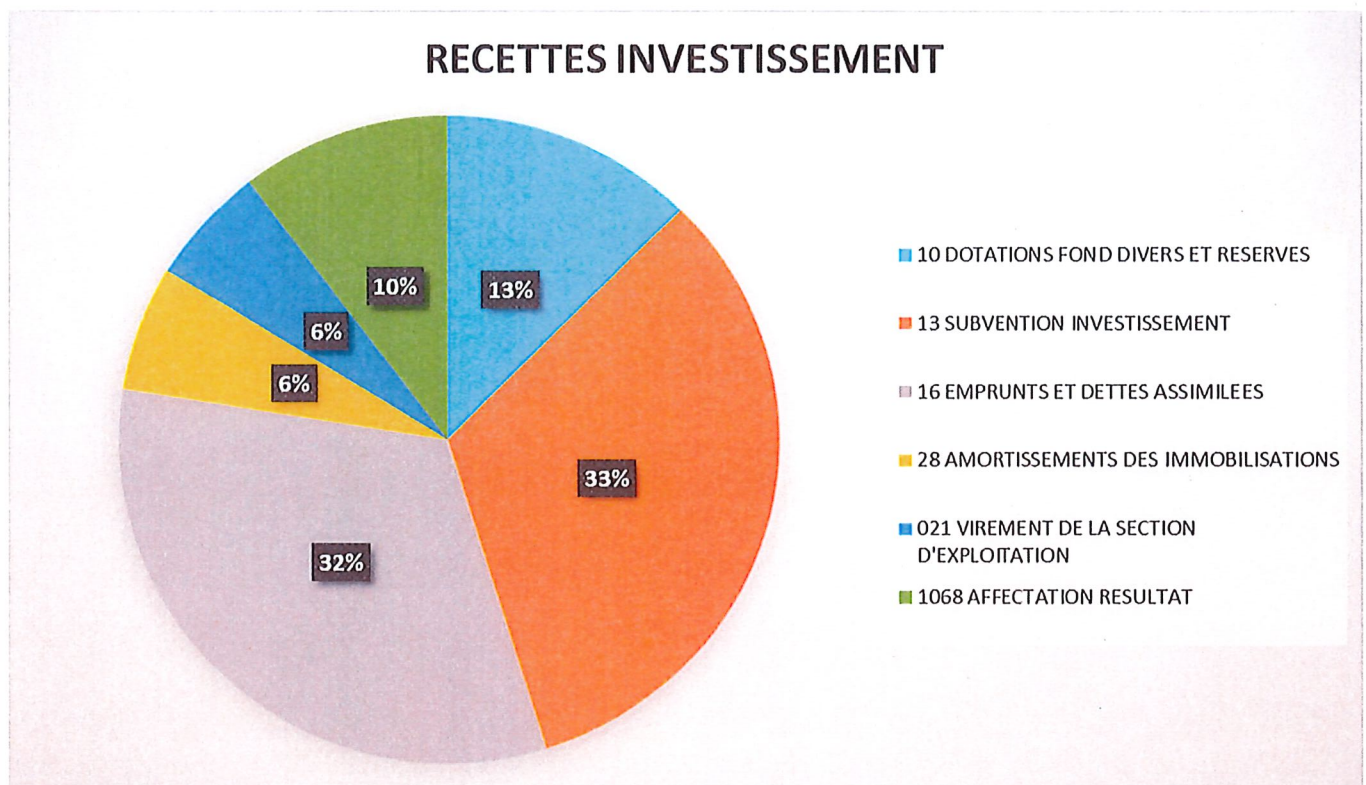
Le chapitre 10 reprend les dotations, fonds divers et réserves : dont 1 385 419.53 € d'excédent de fonctionnement, et de 1 667 980 € de FCTVA.

Le Chapitre 13 correspond aux subventions d'investissement, pour la somme de 4 353 684 € dont 1 141 092 € de subvention AESN des travaux de la STEP, 985 000 € du solde subvention AESN travaux réseaux Montfort, 1 520 761 € recettes du département sur le projet de la STEP de Montfort, 75 116 € de recettes pour le projet de récupération des eaux de piscine, 34 414 € de réhabilitation de la station d'épuration de Routot.

Le Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées, pour la somme de 4 319 044.41 € correspond à un emprunt d'équilibre.

Le chapitre 040 correspond aux opérations d'ordre de transferts entre sections : 829 102.48 € correspondant à l'amortissement des biens,

Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement pour 787 082.35 €.



Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 29 mars 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du Budget Assainissement avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2022 à hauteur de 3 761 614.84 € en fonctionnement et de 13 342 312.77 € en investissement, et répartis comme suit par chapitres :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractère général : 1 298 548 €
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 533 042.01 €
- 65 autres charges de gestion courante: 27 840 €
- 66 charges financières : 260 000 €
- 67 charges exceptionnelles : 20 000 €
- 68 dotations aux amortissement et provisions : 6 000 €
- 023 virement à la section d'investissement : 787 082.35 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 829 102.48 €

Recettes :

- 70 ventes de produits fabriqués : 2 108 122 €
- 74 dotations subventions et participations : 50 000 €
- 75 autres produits de gestion courante : 282 €
- 77 produits exceptionnels : 500 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 459 040.78 €
- 002 reprise du résultat : 1 143 670.06 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles : 5 776 €
- 21 immobilisations corporelles : 272 272.64 €
- 23 immobilisations en cours : 11 414 064 .69 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 741 473.86 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 459 040.78 €
- 001 résultat reporté : 449 684.80 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement : 4 353 684 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 4 319 044.41 €
- 10 dotations fonds divers et réserves : 3 053 399.53 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 787 082.35 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 829 102.48 €

Pont-Audemer, le 12 avril 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

